

BASSE TENSION B1

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Simple tarif	E-E-B1S	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08780	0.09482
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-E-B1D	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.09870	0.10660
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04670	0.05044

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Simple tarif	E-A-B1S	Redevance fixe	CHF/mois	6.00	6.48
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.09390	0.10141
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-A-B1D	Redevance fixe	CHF/mois	10.00	10.80
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.10200	0.11016
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04540	0.04903

Basse tension B1

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont inférieurs à 40 ampères

Double tarif

Sur demande

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00.

Raccordement provisoire BT

La consommation est facturée au tarif B1S.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Fédérales		Rétribution à prix coûtant (RPC)	CHF/kWh	0.01400	0.01512
		Protection des eaux et des poissons	CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communales	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communales	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

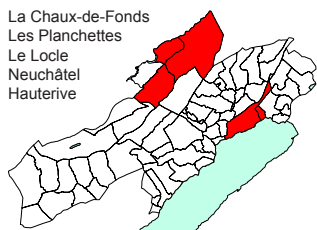
* prix arrondis à titre indicatif

PCP communales

Les prix indiqués pour les PCP communales sont ceux connus à ce jour. L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie pourrait les faire évoluer.

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

Tarif dès le 1^{er} janvier 2017**BASSE TENSION B2 (avec mesure de puissance)****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-B2A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07030	0.07592	0.09030	0.09752
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04070	0.04396	0.05280	0.05702
		Puissance	CHF/kW/mois	0.84	0.91	1.14	1.23
Tarif B	E-E-B2B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.05090	0.05497	0.07930	0.08564
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02910	0.03143	0.04080	0.04406
		Puissance	CHF/kW/mois	3.86	4.17	5.88	6.35

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Tarif A et B	Redevance fixe		CHF/mois	25.00	27.00
	Redevance fixe (avec courbe de charge)		CHF/mois	50.00	54.00
Tarif A	E-A-B2A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08250	0.08910
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04270	0.04612
		Puissance min. 15 kW	CHF/kW/mois	2.73	2.95
Tarif B	E-A-B2B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04690	0.05065
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02800	0.03024
		Puissance min. 15 kW	CHF/kW/mois	9.64	10.41
Tarif A et B	Energie réactive (HP & HC)		CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Basse tension B2

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 40 ampères.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Puissance acheminée

Une puissance minimale de 15 kW est facturée par mois.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos ϕ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Eté > 1^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

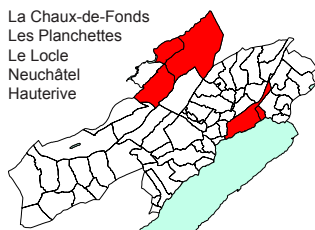
PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.01400	0.01512
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

PCP communales

Les prix indiqués pour les PCP communales sont ceux connus à ce jour. L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie pourrait les faire évoluer.

Tarif dès le 1^{er} janvier 2017**BASSE TENSION B3 (avec mesure de puissance)****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06370	0.06880	0.08850	0.09558
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03890	0.04201	0.05280	0.05702
		Puissance	CHF/kW/mois	0.84	0.91	1.44	1.56
Tarif B	E-E-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04830	0.05216	0.07000	0.07560
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02780	0.03002	0.03940	0.04255
		Puissance	CHF/kW/mois	4.32	4.67	6.72	7.26

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A et B	Redevance fixe		CHF/mois	25.00	27.00
	Redevance fixe (avec courbe de charge)		CHF/mois	50.00	54.00
Tarif A	E-A-B3A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08250	0.08910
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04270	0.04612
		Puissance	CHF/kW/mois	2.73	2.95
Tarif B	E-A-B3B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.03570	0.03856
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02500	0.02700
		Puissance	CHF/kW/mois	11.16	12.05
Tarif A et B	Energie réactive (HP & HC)		CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Basse tension B3

Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 60 ampères. La durée d'utilisation pleine puissance (DUP) annuelle doit être supérieure à 3000 heures et la puissance maximale mesurée supérieure à 35 kW. Pour bénéficier de ce tarif, l'installation doit remplir ces critères pendant un an.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00
 Eté > 1^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

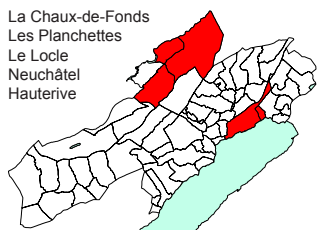
PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.01400
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650

* prix arrondis à titre indicatif

PCP communales

Les prix indiqués pour les PCP communales sont ceux connus à ce jour. L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie pourrait les faire évoluer.

Tarif dès le 1^{er} janvier 2017

MOYENNE TENSION M1

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06820	0.07366	0.09290	0.10033
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04340	0.04687	0.05730	0.06188
		Puissance	CHF/kW/mois	0.95	1.03	1.55	1.67
Tarif B	E-E-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.05060	0.05465	0.07220	0.07798
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03150	0.03402	0.04310	0.04655
		Puissance	CHF/kW/mois	4.85	5.24	7.25	7.83

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A et B		Redevance fixe	CHF/mois	50.00	54.00
Tarif A	E-A-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.05030	0.05432
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02790	0.03013
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	3.04	3.28
Tarif B	E-A-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.03160	0.03413
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.01830	0.01976
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	6.87	7.42
Tarif A et B		Energie réactive (HP & HC)	CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Moyenne tension M1

Tarif pour une installation alimentée en moyenne tension dont le client est propriétaire de la station transformatrice MT/BT.

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué mensuellement pour l'énergie électrique et pour l'acheminement.

Puissance acheminée

Une puissance minimale de 300 kW est facturée chaque mois.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos ϕ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarif été > 1^{er} avril au 30 septembre Tarif hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

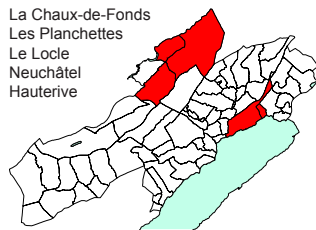
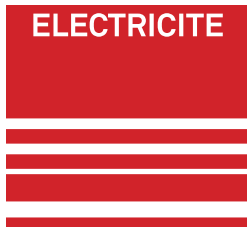
PCP

Prestations aux Collectivités Publiques				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Fédérales		Rétribution à prix coûtant (RPC)	CHF/kWh	0.01400	0.01512
		Protection des eaux et des poissons	CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

PCP communales

Les prix indiqués pour les PCP communales sont ceux connus à ce jour. L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie pourrait les faire évoluer.



MOYENNE TENSION M2

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0% incluse*	TVA exclue	TVA 8.0% incluse*
Tarif	E-E-M2	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.05070	0.05476	0.07230	0.07808
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03160	0.03413	0.04320	0.04666
		Puissance	CHF/kW/mois	4.85	5.24	7.25	7.83

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0% incluse*
Tarif	E-A-M2	Redevance fixe	CHF/mois	50.00	54.00
	E-A-M2	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.02920	0.03154
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.01570	0.01696
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	6.57	7.10
		Energie réactive (HP & HC)	CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Moyenne tension 2

Ce tarif concerne un type d'installation qui n'est plus proposé aux nouveaux clients.

Puissance acheminée

Une puissance minimum de 300 kW est facturée chaque mois.

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé.

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00
 Tarif été > 1^{er} avril au 30 septembre
 Tarif hiver > 1^{er} octobre au 31 mars.

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement.

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0% incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.01400	0.01512
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

PCP communales

Les prix indiqués pour les PCP communales sont ceux connus à ce jour. L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie pourrait les faire évoluer.